

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DDCT 9 Subventions fonds du Maire (2 000 euros) à 2 associations du 15^{ème} arrondissement.

Mme Pauline VERON, rapporteure.

Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention à 2 associations domiciliées dans le 15^{ème} arrondissement de Paris ;

Vu l'avis du Conseil du 15^{ème} arrondissement en date du 26 janvier 2015 ;

Sur le rapport présenté par Madame Pauline VERON, au nom de la 7^{ème} Commission,

Delibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Ordre de Malte France » (73661 / 2014_07742), 42, rue des Volontaires – 75015 Paris.

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 1 000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2015 à l'association « Athlétic Club Paris 15 » (440 / 2015_01842), 44, boulevard de Grenelle – 75015 Paris.

Article 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées au chapitre 65, nature 6574, rubrique 020, compte budgétaire VF14005 à partir des fonds du Maire (15^{ème} arrondissement), du budget de la Ville de Paris, exercice 2015.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO